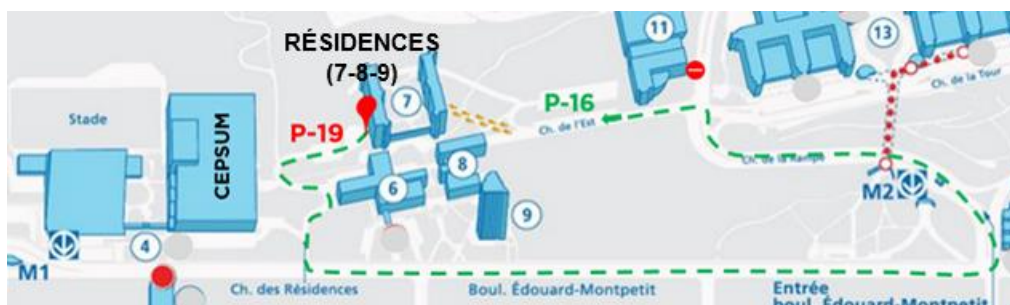


STATIONNEMENTS

Les stationnements qui bornent les résidences sont opérés par le Bureau du stationnement de l'Université de Montréal.



Autorisations d'accès au P-19

- Du lundi au vendredi et la fin de semaine de 6h à 23h - aucun accès de nuit
 - Emménagement / arrivée à la résidence: le locataire doit donner son nom
 - Déménagement / départ : le locataire doit donner son nom et numéro de studio.
- **Aucun locataire** n'est autorisé à entrer en véhicule par le P-19. Vous devez passer par le P-16 (disponible en tout temps, même la nuit). **Toute personne, parent ou ami, qui vient porter ou chercher un résident devra passer par le P-16 ou le déposer à la barrière du P-19.**

Livraison

- Le livreur doit donner votre nom et le numéro de votre studio. Vous devrez aller chercher votre livraison à la porte principale de votre immeuble. **Si le nom et le numéro de studio ne concordent pas, aucun accès ne sera donné.**
- Votre livreur devra garder les 4 clignotants sur son véhicule. Si quelqu'un s'identifie comme livreur et qu'il enlève ses clignotants en entrant dans le stationnement ou qu'il stationne son véhicule, le résident nommé ne pourra plus recevoir ses livraisons au P19 et il devra diriger ses invités et livreurs au stationnement P16.

Rejoignez le Bureau du stationnement

- 514 343-6942
- stationnement@di.umontreal.ca
- <https://di.umontreal.ca/services/stationnement/>